



Administration communale
2873 Saulcy
Tél. 032 433 41 30
E-mail : secretariat@saulcy.ch

www.saulcy.ch



Saulcy, le 15 mars 2021

Permis de construire

1.

COMMUNE

Saulcy

MAITRE D'OUVRAGE

Lucine & Jonas Eggenschwiler, Rue des Tilleuls 12, 2853 Courfaivre

AUTEUR DU PROJET

Idem

OUVRAGE

Transformation du bâtiment n° 2 : isolation et transformations int., pose d'un poêle, de panneaux solaires et d'une PAC ext., modification ouvertures selon dossier déposé + agrandissement du couvert existant et réaménagement des extérieurs

LOCALISATION

n° parcelle(s) 1036 surface(s) 1'247 m²

rue, lieu-dit

Rue des Courtils

zone d'affectation (selon le plan de zones)

Centre CAa (projet) et CA

dimensions

longueur	largeur	hauteur	hauteur totale	existantes
m	m	m	m	<input checked="" type="checkbox"/>
5.00 m	5.87 m	2.45 m	2.75 m	<input type="checkbox"/>

- principales

- couvert

GENRE DE CONSTRUCTION

matériaux

Moellons existants / Couvert : ossature bois

façades

Crépi et bardage bois existants / Couvert : bardage bois, teinte naturelle

toiture

Tuiles existantes / Couvert : tuiles, teinte brune

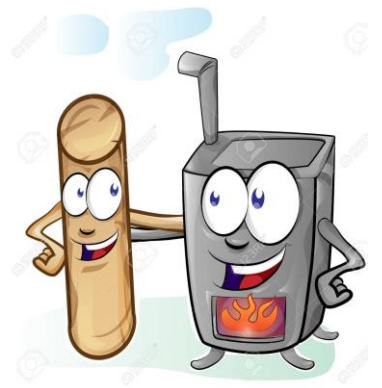
DEROGATION(S) REQUISE(S)

Lieu de dépôt public des plans et délai d'opposition

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 12 avril 2021
au secrétariat communal de Saulcy

où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).



2.

Requérant : Nicolet Regula, Rue de l'Eglise 2, 2873 Saulcy

Lieu : Parcelle no 1065, zone CA

Projet : Installation de chaudière à pellets

Dimensions : 1580x850x733mm

Dépôt public : A l'affichage public du 15 mars 2021, Les oppositions écrites et motivées seront reçues au bureau communal jusqu'au 24 mars 2021 inclusivement.

Rappel déchets

Le papier et le carton constituent la majeure partie des déchets. Leur recyclage permet d'économiser non seulement des ressources forestières, en réduisant la quantité de bois utilisée, mais également les ressources en énergie et en eau : la production de papier recyclé demande environ 3 fois moins d'énergie et d'eau que la production de papier blanc.

Lorsque vous vous rendez à l'éco point, il est important de séparer le carton du papier, et de plier le carton. Les bouteilles de lait (comme photo jointe ci-dessous) ne se mettent pas avec le carton. L'alu, le sagex et le plastique n'ont pas leur place non plus dans les bennes à cartons et papiers. Merci



Annnonce de nettoyage de déchets de coupes de bois

Pour toutes personnes souhaitant faire un feu de forêt sur la localité de Saulcy, il faut impérativement en informer la commune **pendant les horaires d'ouverture du bureau communal**, c'est-à-dire lundi-mardi et jeudi matin de 8h30 à 11h30. **En dehors de ces heures, vous devez en informer la police directement au 032 420 65 65.**



Société embellissement

L'assemblée générale se déroulera le **samedi 19 juin à 17h00** à la cabane forestière de Saulcy.



© pixel - Fotolia.com

Concernant le local « l'artisan du coin », la société d'embellissement tient à préciser que c'est un local pour y déposer et vendre des **créations artisanales** et non pour y mettre des objets en tout genre. Par contre la société d'embellissement cherche un local ou un dépôt pour pouvoir proposer aux citoyens de laisser des objets **en bon état et fonctionnels** qu'ils n'utilisent plus.

Si vous disposez de cet endroit vous pouvez contacter la présidente de la société Mme Sophie Hess au 078 287 91 12

Merci à tous



Le conseil communal